

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue vendredi le 22 août 2014 à compter de 14h00 au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s:

M. Daniel Lussier, maire;
M. Mauro Lando, conseiller n° 1;
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3;
Mme Christine Schultz, conseillère n°4.
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5.

Sont absents :

Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2;
M. Éric Beaudin, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière.

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**

À 14h15, M. Daniel Lussier, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil présents à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation à la présente séance extraordinaire.

rés : 2014-08-207

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

ADOPTÉE

rés : 2014-08-208

**AVIS RELATIF AU RÈGLEMENT 2014-309 DÉCRÉTANT
L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON À
SAINT-JACQUES-LE-MINEUR**

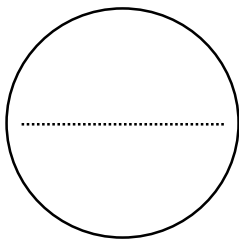
Considérant le *Règlement 2014-309 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington* adopté par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur lors de sa séance ordinaire du 8 juillet 2014 (*Ref : Résolution n° 2014-07-219*);

Attendu que les éléments motivants ladite procédure d'annexion concernent une problématique de saturation du système d'épuration des eaux usées qui ne rencontre plus les normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Attendu que ledit règlement indique que l'unique solution pour la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur pour y pallier est de construire une nouvelle usine d'épuration ainsi qu'une nouvelle conduite, celle-ci devant nécessairement traverser une partie du territoire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, en l'occurrence le territoire visé par l'annexion;

Attendu que cette même procédure d'annexion, pour la même problématique à pallier, a été effectuée en 2011, mais n'a pu être achevée;

Attendu qu'aujourd'hui, la problématique décrite ci-haut est réglée puisque



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

l'usine d'épuration est en construction et le tracé de la nouvelle conduite contourne le territoire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington;

Considérant la rencontre entre Mme Lise Trottier, M. Jean-Pierre Cayer (respectivement Mairesse et Directeur général de Saint-Jacques-le-Mineur), M. Daniel Lussier et M^e Raffaella Di Stasio (respectivement Maire et Directrice générale de Saint-Patrice-de-Sherrington) du 20 août 2014 relative à ladite procédure;

Attendu qu' à l'issue de cette rencontre, Mme Lise Trottier, Mairesse, a transmis une correspondance à l'attention du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington dans laquelle elle invite ce dernier à décider s'il souhaite que la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur abroge son Règlement 2014-309 lors de leur séance prévue le 26 août 2014;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Christine Schultz, conseillère et résolu unanimement :

- de demander à la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur d'abroger son *Règlement 2014-309 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington* lors de sa séance du 26 août 2014;
- subsidiairement à l'abrogation du règlement susmentionné, que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington le désapprouve et émette un avis de refus relatif à la présente procédure d'annexion.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente dans la salle n'a de question à poser aux membres du conseil municipal.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14 h 45 sur une proposition de Louise Lussier, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

M. Daniel Lussier, Maire

M^e Raffaella Di Stasio,
Directrice générale et Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 22 août 2014.

Rés : 2014-08- 209